



DELIBERATION N° 103-2025-18
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 10 septembre 2025.

Membres présents : 9

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Alain WEICK, Frédéric BURGUN, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Jean-Jacques SANDERRE

Membres excusés : 1

Richard MARMET a donné pouvoir à Jean-Jacques SANDERRE

Membres absents : 4

Khalid BARRAMOU
Guillaume REGISSER
Alban DIFFALAH
Noémie SAUDIN

Secrétaire de séance : Jean-Jacques SANDERRE

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 21h45.

OBJET : Mandatement de Territoire d'Energie 90 Pour l'achat groupé de certificats électroniques

Vu

Depuis plus d'une dizaine d'année, et le passage au format d'échange PES V2 avec la trésorerie et la dématérialisation des échanges avec le Contrôle de Légalité, les collectivités utilisant les protocoles PES V2 et ACTES ont besoin d'un certificat de signature au minimum et un certificat d'authentification.

La dématérialisation des échanges ordonnateur/comptable transforme les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et automatiques. La dématérialisation permet d'échanger un flux de données unique qui prend en charge les pièces justificatives et intègre la signature électronique.

La dématérialisation concerne les pièces comptables signées électroniquement (mandats, titres, bordereaux) ainsi que les pièces justificatives des mandats et des titres.

En outre, à partir de 1er janvier 2026, les collectivités devront en fin d'exercice comptable éditer un compte financier unique (CFU) qui nécessite de conventionner avec la Préfecture afin de se raccorder à ACTES. Ceci implique l'utilisation d'un certificat électronique d'authentification à la plateforme. Idéalement au nom d'un agent télétransmetteur. Il ne faudra plus alors un certificat électronique mais deux.

Les démarches de commande de ces certificats sont parfois pesantes pour vos services administratifs et ont un coût. Le Maire précise que Territoire d'Energie 90, qui met à disposition son service informatique pour la maintenance des progiciels de finances et les outils interopérables est le mieux à même de sélectionner l'outil le mieux adapté et au meilleur coût. Ce dernier s'étant proposé de mener à bien une consultation sans engagement pour les collectivités adhérentes qui le souhaiteront, il propose de mandater TERRITOIRE D'ENERGIE 90 dans ce contexte particulier.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

adopte la présente délibération,

mandate Territoire d'Energie 90 pour le groupement d'achat de certificats électroniques.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19/09/2025**
et affichage ou notification
le **19/09/2025**

Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain SALOMON



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



DELIBERATION N° 103-2025-19
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 10 septembre 2025.

Membres présents : 9

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Alain WEICK, Frédéric BURGUN, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Jean-Jacques SANDERRE

Membres excusés : 1

Richard MARMET a donné pouvoir à Jean-Jacques SANDERRE

Membres absents : 4

Khalid BARRAMOU
Guillaume REGISSER
Alban DIFFALAH
Noémie SAUDIN

Secrétaire de séance : Jean-Jacques SANDERRE

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 21h45.

OBJET : Demande de subventions pour le remplacement de 5 luminaires Grande rue

Considérant

le projet de remplacement des 5 luminaires existants Grande rue au niveau de la mairie ;

que le solde de l'enveloppe attribuée à la commune le 8 février 2021 par Territoire d'Énergie 90 dans le cadre du fonds de transition énergétique s'élève à 10 234 € ;

que le solde de l'enveloppe attribuée par le Grand Belfort au titre du Fonds d'aide aux communes s'élève à 29 123,80 €;

Après avoir fait établir des devis et retenu l'offre de l'entreprise **Mon éclairagiste** d'un montant de **995,00 € HT**, Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention, avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nom de l'opération	Montant HT	Détails	Montant HT	Taux
Remplacement de 5 luminaires par des LEDS	995,00 €	Fonds de transition énergétique	398,00 €	40 %
		Fonds d'aide aux communes du Grand Belfort	398,00 €	40 %
		Fonds propres	199,00 €	20 %
TOTAL	995,00 €	TOTAL	995,00 €	100 %

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le plan de financement prévisionnel présenté,

sollicite une aide financière au titre du Fonds de transition énergétique de 398 €,

sollicite une aide financière au titre du Fonds d'aide aux communes de 398 €,

autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19/09/2025**
et affichage ou notification
le **19/09/2025**

Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Alain SALOMON



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage